

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Daniel GAGNON - Nicolas ISNARD - Richard MALLIÉ - Pascal MONTECOT - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 001-2436/17/BM

■ Réalisation d'un stand commun au Salon des Entrepreneurs Marseille Provence-Alpes-Côte d'Azur 2017 - Approbation d'une convention avec la Ville de Marseille et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence

MET 17/4521/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace métropolitain, la Métropole Aix-Marseille-Provence met en œuvre une stratégie de développement économique qui s'appuie sur des actions de promotion. Parmi ces actions, la présence dans des salons économiques professionnels constitue un axe important qui permet de promouvoir l'image du territoire, de montrer les réalisations et les projets en cours et ainsi témoigner de son attractivité auprès des décideurs économiques.

Créé il y a 24 ans et organisé par le Groupe Les Echos, le Salon des Entrepreneurs (SDE) a été conçu comme lieu de formation, d'informations et d'échanges ayant pour vocation d'accompagner les porteurs de projets et les dirigeants de jeunes entreprises dans la création, la reprise et le développement d'une activité. Présent chaque année à Paris, Lyon et Nantes, le Groupe Les Echos a organisé la première édition marseillaise en 2015.

Les objectifs sont de créer un rendez-vous incontournable et pérenne entre les différents acteurs qui composent le tissu économique local et dans un contexte économique difficile, d'encourager la croissance en accompagnant le développement des entreprises.

Ainsi, par délibération n°ECO 010-1556/17/BM du Bureau de la Métropole du 9 février 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé sa participation à la troisième édition du Salon des Entrepreneurs qui se déroulera au Parc Chanot les 11 et 12 octobre 2017.

**Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017**

Pour cette troisième édition la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence et la Ville de Marseille se sont associées au Groupe Les Echos pour la réalisation de cet événement, avec pour ambition de valoriser leurs atouts, communiquer en matière de développement économique, rencontrer des porteurs de projets et plus largement renforcer l'activité économique et le développement des entreprises du territoire.

Pour ce faire, ces trois institutions partenaires réaliseront notamment un stand commun de 100 m² sur lequel l'offre et les atouts du territoire ainsi que les services proposés par chacune seront présentés aux visiteurs.

Le budget prévisionnel de cette participation commune au SDE 2017 s'élève à la somme de 60 000 euros. Il comprend les frais de conception et d'aménagement du stand ainsi que les prestations annexes permettant d'optimiser la participation des partenaires et le bon déroulement de l'action.

La Métropole sera le mandataire des partenaires pour l'organisation de cette participation commune et pour la réalisation du stand commun.

Chaque partenaire versera ainsi à la Métropole le montant de sa participation financière à l'organisation de cet événement.

Le plan de financement de la participation commune des partenaires au SDE 2017 est le suivant :

- CCI Marseille Provence :	23 000,00 euros
- Ville de Marseille :	14 000,00 euros
- Métropole AMP :	23 000,00 euros
TOTAL :	60 000, 00 euros

Le montant de la participation de la Métropole à ce salon s'élèvera donc à la somme de 23 000 euros.

Dans ce cadre, il est proposé au Bureau de la Métropole d'approuver la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Ville de Marseille et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence, jointe en annexe, relative à l'organisation d'un stand commun lors du Salon des Entrepreneurs les 11 et 12 octobre 2017.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°ECO 010-1556/17/BM du 9 février 2017 approuvant la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Salon des Entrepreneurs 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence participe à l'édition 2017 du Salon des entrepreneurs dont les objectifs sont de créer un rendez-vous incontournable et pérenne entre les différents acteurs qui composent le tissu économique local ;
- Que la Métropole souhaite associer à sa participation à ce salon la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence et la Ville de Marseille, avec pour ambition de valoriser leurs atouts, communiquer en matière de développement économique, rencontrer des porteurs de projets et plus largement renforcer l'activité économique et le développement des entreprises du territoire.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Ville de Marseille et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, relative à l'organisation d'un stand commun lors du Salon des Entrepreneurs les 11 et 12 octobre.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017 de la Métropole : sous-politique B330 nature 6233 fonction 64

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Stratégie et Attractivité économique

Martine VASSAL